

# Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

## BNP PARIBAS MULTIGESTION ISR ACTIONS MONDE compartiment du FCP BNP PARIBAS MULTIGESTION (FR0012538130)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

### Objectifs et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** De classification Actions internationales, le compartiment vise à offrir sur la durée minimale de placement recommandée de cinq ans, une performance liée aux marchés d'actions internationaux en sélectionnant de façon discrétionnaire des OPCVM ou des FIA essentiellement ISR (Investissement Socialement Responsable). Les OPCVM ou FIA éligibles intègrent des critères de bonne gouvernance et de développement durable. La gestion du portefeuille ne cherche pas à répliquer un indice, toutefois la performance du compartiment pourra être comparée à titre indicatif à celle de l'indicateur MSCI World AC (Net Return, libellé en euro).

**Caractéristiques essentielles du compartiment :** Le compartiment suit une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR). Il ne bénéficie pas du label ISR. Il investit dans des OPC internes ou externes à BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT - BNPP AM qui ont le label ISR ou qui respectent eux-mêmes les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF DOC-2020-03, à savoir par exemple (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ; ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées ; et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC. Le compartiment dispose de plusieurs approches (« Best-In-Class », thématique durable et intégration environnemental, social et de gouvernance (ESG) avec un engagement significatif,...).

**Stratégie d'investissement pour les OPC internes :** La politique d'investissement ISR de BNPP AM s'applique. Une équipe dédiée d'analystes ISR s'assure que les OPC sélectionnés respectent des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), par exemple exclusion des sociétés qui contreviennent à au moins un des 10 Principes du Pacte Mondial des Nations Unies (droits de l'Homme, droit du travail, environnement et lutte contre la corruption) et/ou aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'analyse ESG est réalisée sur la base des critères suivants non exhaustifs: environnemental (niveau d'émission de CO2 et intensité énergétique), social (taux de rotation du personnel et résultat PISA : programme international pour le suivi des acquis des élèves) et de la gouvernance (indépendance du conseil d'administration et liberté de la presse).

**Stratégie d'investissement pour les OPC externes :** l'équipe d'analyse des OPC externes applique une notation ESG qualitative plutôt que quantitative aux fonds et gérants sélectionnés afin d'évaluer la mise en œuvre effective des pratiques ESG et l'inclusion de critères extra-financiers dans leur processus d'investissement. Le système de notation ESG de cette équipe est construit autour de principes fondamentaux : une cohérence d'approche systématiquement appliquée à travers toutes les classes d'actif et secteurs pour garantir une homogénéité dans la notation, une méthodologie propre applicable aussi bien aux fonds ISR qu'aux OPC classiques, avec des règles bien définies visant à limiter toute subjectivité, une note ESG à la fois au plan de la société de gestion et du FCP (la dernière intégrant la note ESG de sa société de gestion). Elle propose également une sélection ISR spécifique basée sur des approches complémentaires (« negative screening », « Best-In-Class » / « Best-effort », « positive screening » / « impact investing »,...). Les OPC ISR sélectionnés passent au crible d'un processus de sélection en 3 étapes (analyse quantitative, qualitative et due diligence risque) avant que les critères ESG appliqués au processus d'investissement soient évalués en examinant notamment : les contraintes extra-financières applicables à l'univers d'investissement du FCP, le recours aux critères quantitatifs et qualitatifs ainsi qu'à la recherche ESG dans le processus d'investissement, la prise en compte des exigences financières et extra-financières dans la construction du portefeuille, le contrôle et le suivi du respect des contraintes d'investissement socialement responsable. Tous les OPC présentés comme ISR, sont étudiés selon une approche systématique et homogène afin de pouvoir les comparer. En dépit de similitudes entre les méthodologies ISR relatives aux OPC internes et externes, des disparités d'approche sur l'ISR existent entre celles retenues par la société de gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

**Principales limites méthodologiques de la stratégie extra-financière :** Certains émetteurs et entreprises détenus en portefeuille peuvent avoir des pratiques ESG perfectibles et/ou être exposés à certains secteurs où les problématiques environnementales, sociales ou de gouvernance demeurent importantes. Par ailleurs, en dépit de similitudes entre les méthodologies ISR relatives aux OPC internes et externes, des disparités d'approche sur l'ISR existent entre celles retenues par la société de gestion et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés.

Le gérant construit son portefeuille sur la base des contraintes de gestion du compartiment. Le compartiment peut investir jusqu'à 100% de son actif net en parts/actions d'OPCVM français ou européens (dont les OPC indiciaires) de classifications actions, monétaires, monétaires court terme, anciennement diversifiés et dans la limite de 30% maximum de son actif net en parts/actions de FIA français ou européens de classifications et catégories susvisées ou de fonds d'investissement étrangers respectant les 4 critères de l'article R. 214-13 du code monétaire et financier. Les OPCVM ou FIA Actions sélectionnés sont investis en titres de sociétés de tout secteur, de toute taille de capitalisation, émis sur les marchés internationaux dont les pays émergents. Le degré d'exposition minimum du compartiment aux marchés actions est de 60% de l'actif net. L'investissement en OPC ISR représente au minimum 90% de l'actif net. Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques actions et change et réaliser l'objectif de gestion. L'exposition globale du FCP peut s'élever à 200% de l'actif net.

Le compartiment expose le résident de la zone Euro à un risque de change à hauteur maximale de 100% de l'actif net.

Les porteurs peuvent demander le rachat de leurs parts du lundi au vendredi jusqu' à 13h (heure de Paris) auprès de BNP Paribas. Les ordres centralisés un jour donné à 13h sont exécutés sur la base de la valeur liquidative datée du lendemain.

Affectation des sommes distribuables : Résultat net et plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

**Autres informations :** Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cinq ans.

### Profil de risque et de rendement

Risque plus faible Risque plus élevé

← Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé →

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP;
- La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans des instruments de type actions justifie la catégorie de risque. Ceux-ci sont sujets à d'importantes fluctuations de cours souvent amplifiées à court terme.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC :3,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FCP sur une année	
Frais courants	2,48%(*)
Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

(\*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur les frais annualisés précédemment facturés au compartiment.

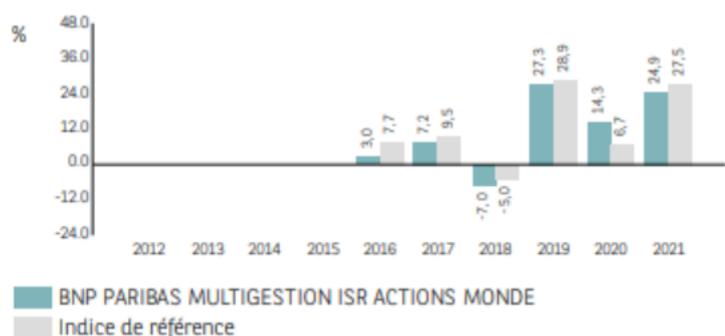
Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section "Frais et commissions" du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

La société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France et le distributeur BNP PARIBAS SA (pour son métier Banque Privée France) ont décidé en commun de soutenir la Fondation de France en lui reversant, sous la forme d'un don annuel, une partie des frais de gestion du FCP. Ce don annuel s'élèvera à 0,05% de l'actif net du FCP et sera prélevé sur les frais de gestion financière (pour moitié) et sur la commission de distribution (pour moitié), perçus respectivement par la société de gestion et le distributeur du FCP. Ce mécanisme ne permettra pas aux porteurs de bénéficier d'un avantage fiscal. Toutefois, conformément aux dispositions du code général des impôts, la société de gestion pourra bénéficier d'une réduction d'impôt.

## Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- Le FCP a été créé le 1 avril 2015 ;
- La part a été créée le 1 avril 2015;
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- Depuis le 10 avril 2018, le FCP est conforme à la directive 2009/65/CE et l'indice de référence est modifié. Il s'agit désormais du MSCI World AC.
- Les performances sont calculées dividendes nets réinvestis.
- La stratégie d'investissement du FCP a évolué en date du 10 mars 2021, par conséquent, les performances affichées ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

## Informations pratiques

- Dépositaire : BNP Paribas
- Le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques du FCP, rédigés en français, sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 90007 - 92729 Nanterre cedex France.
- Le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) décrit le compartiment du FCP BNP PARIBAS MULTIGESTION ; le prospectus et les rapports périodiques s'appliquent à la totalité du FCP identifié en en-tête.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 octobre 2022.

